

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CD30

présenté par
M. Meurin

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Investir pour la France de 2030 »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
Financement des investissements stratégiques	1 000 000	0
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	1 000 000
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 d'euros en AE et CP :

- de l'action 02 – Aides à l'innovation « bottom-up » (subventions et prêts) , du programme 425 – Financement structurel des écosystèmes d'innovation

- vers l'action 06 – Industrialisation et déploiement, programme 424 – Financement des investissements stratégiques

Amendement d'appel.

Parmi ses objectifs, Investir pour la France 2030 souhaite : « Produire en France au moins 20 bio-médicaments, notamment contre les cancers, les maladies chroniques et développer et produire des dispositifs médicaux innovants ».

Or, l'usine de Salindres, dans le Gard, est menacée de fermeture. Or elle est la seule unité productrice d'acide trifluoroacétique (TFA) en Europe. Cette molécule est un composant essentiel des traitements antiviraux et des traitements contre le cancer. La fermeture de cette usine aura pour conséquence l'importation intégrale de cette molécule en provenance de l'Asie. Cette fermeture va donc à l'encontre du Plan France 2030 qui prévoit la relocalisation et l'augmentation des capacités de production de médicaments en France et en Europe. Les conséquences économiques de cette fermeture seraient dramatiques pour le Gard, considéré par l'INSEE comme le sixième département le plus pauvre de France.

Cet amendement vise à interroger le Gouvernement sur l'avenir de cette usine et de son savoir-faire.